



CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

IDÉA CRÉA est une micro-entreprise représentée par Mr Alexandre LAIDET, immatriculée sous le numéro SIREN 897 692 232 00019, dont le siège social est situé au 5 allée des Dormants 49400 Saumur (France).

La micro-entreprise gérée par Mr Alexandre LAIDET au nom commercial « IDÉA CRÉA » propose des prestations de services dans le secteur de l'aménagement d'intérieur et de la communication, à destinations d'entreprises ou de particuliers souhaitant réaliser une étude d'aménagement intérieur ou du home-staging virtuel de leur bien immobilier.

2. OBJET

Les présentes CGPS ont notamment pour objet de détailler leur champ d'application, ainsi que de manière non exhaustive, les services proposés par la micro-entreprise.

Elles définissent également les droits et obligations respectifs des parties.

Les CGPS précisent en outre les conditions dans lesquelles les clients souscrivent à un service proposé par la micro-entreprise et effectuent les paiements.

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGPS s'appliquent de plein droit aux relations contractuelles entre les parties.

4. SERVICES

La micro-entreprise propose des prestations de services dans le secteur de l'aménagement d'intérieur et de la communication, à destinations d'entreprises ou de particuliers souhaitant réaliser une étude d'aménagement intérieur ou du home-staging virtuel de leur bien immobilier.

5. MODALITÉS DE SOUSCRIPTION À UN SERVICE

Les tarifs des services sont évalués par l'intermédiaire d'une demande de devis. Les services pourront être commandés par acceptation du devis et payés par l'envoi d'une facture numérique.

Toute commande d'un client devra faire l'objet d'une confirmation manuscrite ou électronique à la suite d'une demande de devis. Dans le cas d'une signature manuscrite, le document devra être renvoyé à IDÉA CRÉA par courrier postal à Mr Alexandre LAIDET – IDÉA CRÉA – 5 allée de Dormants 49400 Saumur ou par courriel à alexandre.laidet@ideacrea.fr.

Une fois acceptée, une commande ne pourra être annulée ou modifiée qu'avec l'accord écrit de la micro-entreprise et seulement à des conditions permettant de dédommager la micro-entreprise contre toutes pertes ou préjudice que cette dernière aurait pu subir. La commande est personnelle au client et ne peut être transférée ou cédée sans l'accord écrit de la micro-entreprise.

6. RÉALISATION DES PRESTATIONS

La micro-entreprise réalisera les prestations de conseil et de conception en aménagement d'intérieur avec la production de plans 2D et de visuels 3D dans les conditions suivantes :

- Fixation d'un RDV pour définir les modalités de la prestation.
- Recueil de l'ensemble des données fournies par le client : plan du bien immobilier ou de la surface à étudier avec les dimensions, des photos de situation, une sélection d'images d'inspiration déco.
- Déplacement si nécessaire sur site pour des prises de vue et/ou la réalisation du plan.
- Livraison de la commande selon les options choisies avec le client sous la forme d'un lien URL, d'un book déco au format pdf ou/et d'images 2D ou 3D.

Toute prestation complémentaire fera l'objet de conditions particulières avec le client.

7. LIVRAISON

La livraison est réputée effectuée par IDÉA CRÉA à compter de la mise à disposition du client d'un lien URL ou de l'envoi par courriel des visuels 2D ou 3D commandées, laquelle interviendra dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la remise de l'ensemble des informations par le client, sous réserve du respect des conditions de paiement.

7.1. Délais et réclamation

Les délais de livraison, définis ci-dessus, ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut donner lieu à annulation de la commande ni au paiement de dommages et intérêts ni au remboursement des sommes versées à IDÉA CRÉA. La micro-entreprise est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Toute réclamation relative à des vices apparents ou à la non-conformité des images à la commande passée doit être formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai de huit (8) jours à compter de la livraison. Il appartiendra au client de présenter toutes justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le client devra en outre laisser à IDÉA CRÉA toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et y porter remède.

8. DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur et plus particulièrement à l'article L. 221-18 du code de la consommation, dans le cadre d'une commande de prestation de services effectuée à distance, tout client consommateur dispose normalement d'un délai de rétractation de 14 jours francs à compter du jour où il valide sa commande.

Toutefois, dans la mesure où le client souhaite que les services commandés soient réalisés avant l'expiration du délai précité : il accepte alors expressément que l'exécution des services commence avant l'expiration du délai de rétractation qui lui est accordé par l'article L. 221-18 du code de la consommation ; il renonce expressément à ce droit de rétractation.

9. PRIX ET PAIEMENT

9.1. Prix

Les prix des services souscrits et des options choisies le cas échéant sont indiqués sur le devis envoyé au client.

Selon la localisation du projet, la micro-entreprise peut être amenée à facturer des frais de déplacements et d'hébergement.

Les prix sont mentionnés en euros et H.T. TVA non applicable conformément à l'article 293B du CGI. Il s'agit de prix définitifs et non révisables, sauf accord contraire écrit entre les parties.

Les prix sont payés conformément à l'Article 12.2 des présentes, sauf accord contraire écrit entre les parties.

9.2. Conditions de règlement

Un acompte de 30% versé par le client à la commande. Les paiements se font exclusivement en euros par virement bancaire ou par chèque bancaire sur le compte bancaire de Mr Alexandre LAIDET – IDÉA CRÉA.

Toute somme versée par le client préalablement à la livraison et qui ne représente pas l'intégralité du prix constitue un acompte sur le prix. Lorsque la micro-entreprise accorde au client un délai de paiement, celui-ci doit être spécifié sur le bon de commande.

Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture émise par la micro-entreprise ou tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce. Ces pénalités seront exigibles sur simple mise en demeure.

En cas de défaut de paiement par le client quarante-huit (48) heures après une mise en demeure demeurée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la micro-entreprise, qui pourra demander en référé la restitution immédiate de la commande sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La micro-entreprise pourra également suspendre ou annuler toute commande en cours et le non-paiement d'une seule facture à son échéance rendra exigible de plein droit le solde dû sur toutes les factures en cours avec le client. De même, lorsque la micro-entreprise aura autorisé le client à échelonner le paiement du prix, le non-paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette du client.

10. MODIFICATION DES CGPS

Les CGPS applicables sont celles en vigueur à la date d'acceptation des présentes par le client, dans les conditions définies à l'Article 7 des présentes.

Toutefois, la micro-entreprise peut être amenée à modifier les présentes à tout moment, sans préavis, sous réserve d'en informer ses clients dès l'entrée en vigueur de ces modifications par courriel.

La micro-entreprise actualisera les CGPS en indiquant la date de dernière mise à jour en haut à droite des présentes.

Tout client qui souhaite acheter un service proposé par la micro-entreprise, doit accepter les présentes dans leur intégralité, y compris la dernière mise à jour qui lui aura été notifiée le cas échéant.

11. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que des grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défauts de production ou de transports non-consécutifs à son fait personnel, ruptures d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections, et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la micro-entreprise d'exécuter convenablement ses obligations, la micro-entreprise ne sera pas responsable d'un éventuel défaut d'exécution de ses obligations, sous réserve d'en avoir informé immédiatement le client et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

Dans le cas où les effets d'un événement de force majeure se prolongerait au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, le client pourra résilier la commande par lettre recommandée avec accusé de réception.

12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'intégralité des éléments dont la micro-entreprise est éditrice, sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle.

13. DONNÉES PERSONNELLES

Les informations fournies par le client lors de sa commande feront l'objet d'un traitement informatisé dans les fichiers de la micro-entreprise ou de ses sous-traitants. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et 20 juin 2018, la micro-entreprise s'engage à traiter les données personnelles de ses clients, uniquement pour exécuter les obligations qui sont les siennes au titre de l'exécution d'un service souscrit. A cet égard, il est rappelé que les données personnelles demandées au client sont notamment nécessaires à l'établissement des factures.

14. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les CGPS sont soumises au droit français.

Toute contestation relative aux présentes sera portée devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile.

Par ailleurs, il est rappelé au client consommateur qu'il a la possibilité de soumettre toute contestation relative aux présentes soit devant la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat, soit devant celle du lieu de la survenance du fait dommageable.

En tout état de cause, le client consommateur est dûment informé qu'il est en droit de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article L. 111-1 du Code de la consommation.